

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Le plastique est omniprésent dans tous les aspects de notre vie quotidienne : emballages, contenants alimentaires, vêtements, matériaux de construction, véhicules, dispositifs médicaux etc... C'est aussi un composant essentiel dans la plupart des secteurs industriels.

Or, il est désormais urgent d'en réduire l'usage, en plus d'en développer un recyclage efficient. En effet, le diagnostic est partagé et sans appel : la pollution terrestre et maritime générée par le plastique est un fléau mondial croissant, à la fois pour l'environnement et pour la santé humaine.

Sa production mondiale est exponentielle depuis 20 ans et à ce rythme, les projections pour l'avenir sont alarmistes quant à l'impact des déchets plastiques sur l'ensemble de notre planète.

C'est dans ce contexte qu'il y a tout juste un an, 175 Etats ont adopté, sous l'égide de l'ONU, la Résolution appelant à la négociation d'un traité international pour répondre à cette problématique ; les législations nationales diverses sur le sujet sont en effet insuffisantes pour faire face, de manière forte et coordonnée, à l'ampleur d'un enjeu qui dépasse les frontières.

Alors que les négociations sur le futur traité sont en cours, le groupe Artisanat et Professions Libérales se félicite que le CESE exprime les attentes de la société civile organisée quant au contenu et aux modalités permettant de garantir l'efficacité de ce texte.

Trois points transversaux lui paraissent essentiels.

Tout d'abord, l'importance d'aboutir à un texte contraignant sur les trajectoires de réduction de la production de plastique, mais aussi sur l'écoconception et le réemploi de ce matériau, car les études le montrent, l'essor nécessaire du recyclage ne peut qu'être une réponse partielle à la problématique des déchets plastiques.

Il s'agit par conséquent, d'imposer une évolution de leurs pratiques à tous les producteurs industriels. En effet, si des législations comme celle de la France et de l'Europe ont déjà avancé sur le sujet, la globalisation de l'économie exige une évolution impulsée au niveau mondial, à travers une harmonisation des réglementations. Sinon, outre la problématique de distorsions de concurrence, les efforts de sobriété des uns seront annihilés par l'inaction des autres. La mobilisation de l'OMC dans la mise en œuvre du futur traité, ou encore l'accompagnement, notamment financier, des pays en développement seront par ailleurs des leviers cruciaux pour répondre à cet enjeu.

Ensuite, l'importance de trouver et d'encourager des alternatives durables et viables au plastique. En effet, l'interdiction et la sanction ne pourront être opérationnelles, acceptables et donc efficaces, si les acteurs économiques n'ont pas accès à des solutions de remplacement offrant les mêmes garanties de performance.

Peuvent être cités par exemple les emballages de produits alimentaires frais, ou encore les divers dispositifs médicaux pour lesquels il n'existe pas à ce jour d'alternative satisfaisante. C'est pourquoi, les Etats doivent être appelés à soutenir les innovations, mais aussi à impliquer les acteurs économiques dans l'adaptation de leurs pratiques et les accompagner en ce sens.

Enfin, l'importance de mobiliser tous les citoyens sur la réduction de l'usage du plastique comme sur les gestes de tri. Dans tous les pays, des campagnes de sensibilisation et d'éducation devront être conduites, car ce sont des leviers essentiels pour infléchir de manière vertueuse les comportements, en termes de consommation comme de recyclage.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté l'avis.